



Communiqué de presse commun

Les guichets de perception de la Ville de Neuchâtel transférés à l'Office de perception de l'Etat dès le 1^{er} novembre 2008

A partir du 1^{er} novembre prochain, les guichets de perception de la Ville de Neuchâtel, sis au Faubourg de l'Hôpital 2, seront transférés à l'Office de perception de l'Etat, rue du Musée 1, à Neuchâtel. Il s'agit de la première étape de la reprise des activités de perception de la Ville par l'Etat, reprise qui sera effective dans son ensemble le 1^{er} janvier 2009.

Au début de la présente législature, le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectif d'améliorer la relation entre le contribuable et l'administration fiscale. Il a précisé ses intentions dans deux rapports d'information au Grand Conseil, en novembre 2005 et en mai 2007, qui ont été adoptés à une très large majorité par les députés.

C'est ainsi que des outils informatiques permettant de faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt ont été mis à disposition des contribuables. A plus long terme, il s'agit encore d'aider le contribuable dans ses démarches, en lui offrant un seul et unique interlocuteur pour toutes les questions liées à l'impôt. Ce projet passe par une refonte d'ensemble des activités de taxation et de perception. Et une première étape a été franchie, le 1^{er} janvier 2008, avec la réorganisation de l'Office de perception de l'Etat et son rattachement au Service cantonal des contributions (SCCO).

Sur cette lancée, l'Etat, la Ville de Neuchâtel et la commune de Colombier sont à pied d'œuvre pour régler ensemble le transfert des activités de perception qui sont encore gérées sur le plan communal au SCCO. Dès le 1^{er} janvier 2009, les contribuables de Neuchâtel et de Colombier seront suivis par l'Office de perception de l'Etat ; ils auront ainsi le même interlocuteur que les autres contribuables du canton.

Pour les contribuables la Ville de Neuchâtel, une partie de cette opération sera effective à partir du 1^{er} novembre prochain, déjà. A cette date, en effet, les guichets physiques de perception de la Ville de Neuchâtel, sis au Faubourg de l'Hôpital 2, seront fermés et transférés à l'Office de perception de l'Etat, à la rue du Musée 1, à Neuchâtel. Les services téléphoniques resteront encore assurés par la Ville de Neuchâtel, au 032 717 71 24, jusqu'à la fin de l'année.

Des informations supplémentaires seront adressées aux contribuables de la Ville de Neuchâtel et de la commune de Colombier dans le courant du mois de décembre 2008 et avec l'envoi du premier lot de tranches 2009.

2.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Alain Ribaux, conseiller communal, directeur des finances de la Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 71 01.

Neuchâtel, le 28 octobre 2008